



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SAS VIENNOISERIE LIGÉRIENNE

Demande d'autorisation d'exploiter une unité de production de viennoiseries sur la commune de Mortagne sur Sèvre

Par arrêté préfectoral n° 19-DRCTAJ/1-353 du 27 juin 2019 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la demande formulée par le directeur de la SAS Viennoiserie Ligérienne, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de production de viennoiseries sur la commune de Mortagne sur Sèvre, est soumise à enquête publique sur la commune de Mortagne sur Sèvre. Cette enquête est ouverte pendant **32 jours consécutifs, du mercredi 31 juillet 2019 à 9 heures au samedi 31 août 2019 jusqu'à 12 heures inclus.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut prendre connaissance de ce dossier, contenant notamment une étude d'impact et l'attestation d'absence d'avis de l'autorité environnementale, et formuler ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Mortagne sur Sèvre, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public. Le dossier est également consultable gratuitement en ce lieu sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Gérard ALLAIN, ingénieur en chef de la fonction publique territoriale en retraite, commissaire enquêteur, est nommé par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête.

Monsieur ALLAIN recevra en personne les observations écrites ou orales du public à la mairie de Mortagne sur Sèvre de la manière suivante :

- **le mercredi 31 juillet 2019de 09h00 à 12h00 ;**
- **le lundi 19 août 2019.....de 15h00 à 17h30 ;**
- **le samedi 31 août 2019de 09h00 à 12h00 (heure de clôture de l'enquête).**

Les observations et propositions peuvent également être adressées :

- par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête : mairie de Mortagne sur Sèvre – Place de l'Hôtel de Ville – BP 21037 - 85291 MORTAGNE SUR SEVRE.

-par courriel (avec demande d'AR), à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquetepublique.vendee1@orange.fr (indiquer dans l'objet : *enquête publique – SAS Viennoiserie Ligérienne*).

Seules les observations du public reçues sous forme dématérialisées seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Vendée à l'adresse suivante : www.vendee.gouv.fr (rubrique Publications – commune de Mortagne sur Sèvre).

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'attestation d'absence d'avis de l'autorité environnementale et l'arrêté précité sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Vendée au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit **du 31 juillet 2019 au 31 août 2019 inclus** sur ce même site internet.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande d'autorisation peut être obtenue auprès de M. Daniel TRICOIRE – responsable sécurité – environnement du site au 02.51.65.51.51 ou par mail à l'adresse : accueil.mortagne@laboulangere.com .

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en préfecture et en mairie de Mortagne sur Sèvre ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Préfet de la Vendée statuera sur la demande d'autorisation. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.